

Le Petit Journal de Saint-Silvain Juillet 2021



Hélène, l'institutrice de la classe de St-Silvain avec les six élèves du CM2 :

*Clémence BELLAT-PEYNOT et Noëlie GIBERT vont au collège d'Aubusson ;
Clément PEYRAUD, Bastien MARQUES, Maëtys JOVIN, Maëlys MIDI et
Malhoé DUBREUIL vont au collège d'Auzances.*

*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr
Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous

En ce milieu d'année, j'espère que la fin du confinement va nous permettre de reprendre nos habitudes. Malgré cela, il faut rester vigilant ; la pandémie est toujours présente.

Nous avons profité de la fermeture du restaurant pour faire installer une pergola en façade. Ce qui permet à nos restaurateurs de servir une vingtaine de couverts à l'abri avec une vue superbe à découvrir.

Les élections des conseillers départementaux et régionaux viennent d'avoir lieu. Il est regrettable que la participation ait été si faible, c'est pourtant un vote utile pour notre vie quotidienne.

Pour les investissements communaux, nous avons prévu de refaire des routes, des chemins et de poursuivre l'aménagement du bourg. Les subventions D.E.T.R. (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ayant fortement diminué, nous ne pouvons pas faire tout ce qui était prévu.

Les travaux de centre de santé avancent bien, malgré un peu de retard dû aux intempéries et aux problèmes de livraison de matériaux. Le bâtiment devrait être opérationnel en fin d'année.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune.

Le conseil municipal, les employés communaux, l'institutrice et moi-même vous souhaitons un excellent été.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu trois réunions durant le premier semestre 2021 : les 15 janvier, 5 mars et 9 avril. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• Comptes 2020 de la Commune

Le Conseil municipal a approuvé les comptes de la Commune pour l'exercice 2020, après avoir constaté l'exacte concordance entre les comptes tenus par le comptable public (le chef de poste de la trésorerie d'Auzances) et les comptes administratifs tenus par l'ordonnateur (le Maire).

1) Budget principal/comptes 2020

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	49 768,99	Atténuations de charges :	132,00
Charges de personnel :	42 571,86	Produits des services :	7 466,67
Autres charges de gestion courante :	19 455,23	Impôts locaux :	54 854,39
Charges financières :	17,88	Dotations :	82 037,84
Charges exceptionnelles	127,21	Autres produits de gestion courante :	21 261,97
		Produits exceptionnels :	3 873,14
		Produits financiers :	0,24
Total dépenses de fonctionnement :	111 941,17	Total recettes de fonctionnement :	169 626,25

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
		Excédent de fonctionnement 2019 capitalisé :	29 061,28
Opérations d'équipement :	72 907,09	Subventions d'équipement :	73 625,47
<i>Op. 11 « Terrains » :</i>	<i>0,00</i>	FCTVA :	10 334,46
<i>Op. 12 « Achat de matériels »</i>	<i>1 964,82</i>		
<i>Op. 13 « Travaux de voirie »</i>	<i>48 906,91</i>		
<i>Op. 14. « Salle polyvalente »</i>	<i>0,00</i>		
<i>Op. 15 « Eglise »</i>	<i>0,00</i>		
<i>Op. 16 « Aménagement du bourg »</i>	<i>18 708,72</i>		
<i>Op. 17 « cimetière »</i>	<i>180,00</i>		
<i>Op. 18 « Bâtiment mairie »</i>	<i>3 146,64</i>		
Emprunts et cautionnements :	8 383,33	Emprunts et cautionnement :	242,00
Total dépenses d'investissement :	81 290,42	Total recettes d'investissement :	113 263,21

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	111 941,17	169 626,25	81 290,42	113 263,21
Résultats 2020		57 685,08		31 972,79
Résultats reportés 2019		71 991,26	52 549,28	
Résultats de clôture 2020		129 676,34	20 576,49	
Restes à réaliser 2020			12 400,00	
Totaux cumulés		129 676,34	32 976,49	
Résultats définitifs		129 676,34	32 976,49	

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 (169 626 €) ont été supérieures de + 10,9 % à celles de l'exercice 2019 (152 956 €). Les dotations, subventions et participations ont procuré 82 038 €, contre 79 316 € en 2019 (+ 3,4 %), les impôts locaux 54 854 €, contre 53 198 € en 2019 (+ 3,1 %), les autres produits de gestion courante 21 262 €, contre 14 237 € en 2019 (+ 49,3 % ; comme d'habitude les loyers encaissés, mais avec en plus, en 2020, un transfert de 10 000 € en provenance du budget de l'atelier) et 3 873 € de produit exceptionnel,

contre 411 € en 2019 (indemnisation d'assurance pour les dommages causés par la grêle au bâtiment communal mis à disposition de la société de chasse).

Le montant total **des dépenses de fonctionnement**, soit 111 941 €, a augmenté de 9,6 % (102 161 € en 2019). Les charges à caractère général se sont élevées à 49 769 €, contre 51 084 € en 2019 (- 2,6 %), les charges de personnel à 42 572 €, contre 35 057 (+ 21,4 % ; du fait d'une charge nouvelle d'assurance, des primes exceptionnelles Covid et de la promotion d'un agent), les autres charges de gestion courante à 19 455 €, contre 16 009 € (+ 21,5 % ; du fait d'une contribution de 3 000 € versée, comme l'a fait la commune de Bellegarde, au Syndicat intercommunal *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* créé pour construire puis louer le bâtiment destiné au centre de santé), et les intérêts des emprunts à 17,9 € (9 € en 2019).

Il s'ensuit un **excédent 2020 de fonctionnement** de 57 685 €, contre 50 795 € en 2019 ; en y ajoutant les 71 991 € de résultats antérieurs reportés, le résultat total pour l'exercice 2020 ressort à 129 676 € (contre 101 052 € en 2019 ; + 28,3 %).

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2020 à 81 290 €, contre 150 820 € en 2019 (- 53,9 %, principalement en raison de la fin des travaux d'aménagement du bourg). **Les recettes d'investissement** ont diminué dans une moindre mesure, passant de 124 074 € en 2019 à 113 263 € en 2020 (- 8,7 %). Les recettes de compensation de TVA ont diminué de plus de moitié, passant de 23 710 € en 2019 à 10 334 € (- 56,4 %), tandis que les subventions d'investissement ont augmenté, passant de 61 390 € en 2019 à 73 625 € en 2020 (+ 19,9 %) ; en revanche, l'autofinancement correspondant au solde de financement des exercices antérieurs a diminué, passant de 37 793 € en 2019 à 29 061 € en 2020 (- 23,1%).

Le résultat d'investissement est ainsi redevenu positif avec un excédent de + 31 973 € en 2020, au lieu d'un déficit de - 26 747 € en 2019. En revanche, le solde des restes à recouvrer et les charges à payer sur investissements à la fin de l'exercice est un déficit de - 12 400 € au lieu d'un excédent de + 23 490 € à fin 2019.

2) Budget de l'atelier/comptes 2020

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	289,30	Produits des services :	102,00
Autres charges de gestion courante :	10 000,72	Autres produits de gestion courante :	5 373,96
Total dépenses de fonctionnement :	10 290,02	Total recettes de fonctionnement :	5 475,96

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opérations d'équipement :	0,00		
Emprunts et cautionnements :	0,00	Emprunts et cautionnement :	241,68
Total dépenses d'investissement :	0,00	Total recettes d'investissement :	241,68

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	10 290,02	5 475,96	0,00	241,68
Résultats 2020	4 814,06			241,68
Résultats reportés 2019		15 976,95		10 319,29
Résultats de clôture 2020		11 162,89		10 560,97
Restes à réaliser 2020				
Totaux cumulés		11 162,89		10 560,97
Résultats définitifs		11 162,89		10 560,97

Les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 5 374 €. **Les dépenses de fonctionnement** ont été de 10 290 €, en raison du transfert de 10 000 € au budget principal. Compte tenu des 15 977 € de résultats de fonctionnement reportés au titre des exercices antérieurs, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ressort à 11 163 €. **Les dépenses d'investissement** ont été nulles et les recettes de 242 €. Compte tenu de 10 319 € de résultats d'investissement reporté au titre des exercices antérieurs, **le résultat d'investissement** reporté à fin 2020 ressort également à 10 561 €.

3) Affectation des résultats de 2020

▪ **Budget principal**

Le résultat de fonctionnement s'élève, pour l'exercice 2020, à + 57 685,08 €. Compte tenu de + 71 991,26 € de résultats reportés des années antérieures, le montant total à affecter ressort à + 129 676,34 €. Le résultat d'investissement (positif lorsqu'il correspond à une capacité nette de financement; négatif lorsqu'il correspond à un besoin net de financement) s'élève, pour l'exercice 2020, à + 31 972,79 €. Compte tenu de - 52 549,28 € de résultats reportés des années antérieures et d'un solde de restes à réaliser de - 12 400,00 €, le montant total du besoin de financement à couvrir ressort à - 32 976,49 €.

Il s'ensuit les affectations suivantes : **en fonctionnement, un résultat net à reporter en 2021, après couverture du besoin de financement induit par les investissements de 2020, de + 96 699,85 €** (= 129 676,34 € - 32 976,49 € ; compte 002) ; **en investissement : - 20 576,49 € en dépenses** (= + 31 972,79 € - 52 549,28 € ; compte 001) **et + 32 976,49 € en recettes** (compte 1068).

▪ **Budget annexe (atelier)**

Le résultat de fonctionnement s'élève, pour l'exercice 2020, à - 4 814,06 €. Compte tenu de + 15 976,95 € de résultats antérieurs reportés, le montant total à affecter ressort à + 11 162,89 €. Le résultat d'investissement étant de + 241,68 € pour l'exercice et les résultats antérieurs reportés s'élevant à + 10 319,29 €, le montant total à affecter ressort à + 10 560,97 €.

Il s'ensuit les affectations suivantes : **+ 11 162,89 € de résultat net de fonctionnement à reporter en 2021** (compte 002) **et + 10 560,97 € de résultat net d'investissement à reporter en 2021** (compte 001).

• ***Budget 2021 de la Commune***

1) Taux d'imposition 2021

La suppression en cours de la taxe d'habitation sur les résidences principales a, pour cette année 2021, deux conséquences : comme en 2020, il n'y a plus de vote par le Conseil municipal du taux de la taxe d'habitation ; à la différence de 2020, un nouveau mode de financement des collectivités territoriales est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 : en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti est transférée aux communes, avec l'application, pour chaque commune, d'un mécanisme de correction destiné à garantir, à l'euro près, que le produit de ce complément de taxe sur le foncier bâti sera bien égal au produit perdu de taxe d'habitation.

Ce dispositif de compensation de la taxe d'habitation implique, pour le foncier bâti, d'ajouter à l'ancien taux communal (6,75 %) celui de la part départementale 2020, soit 22,93 %.

Comme les années précédentes, le Conseil municipal a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition :

- taxe 2021 sur le foncier bâti : 29,68 %, soit 6,75 % (= taux 2020 de la part communale) + 22,93 % (= taux 2020 de la part départementale)
- taxe 2021 sur le foncier non bâti : 46,06 %, comme en 2020

2) Votes des budgets 2021

Comme d'habitude, les recettes de fonctionnement excèdent les dépenses de fonctionnement, de sorte que le surplus ainsi dégagé vient contribuer au financement des investissements ; y contribue également le solde non consommé des excédents dégagés les années précédentes.

▪ Budget principal 2021

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	104 100,00	Atténuations de charges :	150,00
Charges de personnel :	46 350,00	Produits des services :	9 254,00
Autres charges de gestion courante :	24 500,00	Impôts locaux :	57 095,00
Charges financières :	100,00	Dotations :	81 001,00
		Autres produits de gestion courante :	10 000,00
Virement à la section d'investissement :	81 549,85	Produits exceptionnels :	2 400,00
		Produits financiers	
		Résultats antérieurs reportés :	96 699,85
Total dépenses de fonctionnement :	256 599,85	Total recettes de fonctionnement :	256 599,85

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, les 81 000 € de dotations de l'Etat (« dotations, subventions, participations » ; 82 038 € en 2020) comprennent : 51 279 € (50 957 € en 2020) de dotation forfaitaire de fonctionnement + 17 885 € (17 636 € en 2020) de dotation de solidarité rurale + 4 127 € (4 171 € en 2020) de dotation de péréquation + 4 541 € (4 550 € en 2020) de dotation aux élus + 540 € (564 € en 2020) de compensation de TVA au titre des charges de fonctionnement + 2 242 € (2 137 € en 2020) d'allocation compensatrice de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les impôts locaux sont budgétés pour 57 095 € (contre 54 854 € et 53 198 € encaissés respectivement en 2020 et 2019). Les produits des services le sont pour 9 254 € (7 931 € encaissés en 2020). Les autres produits de gestion courante (loyers notamment) passent de 21 262 € encaissés en 2020 à 10 000 € budgétés pour 2020, car il n'y aura pas en 2021 de reversement du budget annexe de l'atelier au budget principal (10 000 € en 2020).

Au total, les recettes de fonctionnement 2021 sont budgétées pour 159 900 € hors report des exercices antérieurs (164 557 € budgétés et 169 625 € effectivement encaissés en 2020) et pour 256 600 € en incluant les 96 700 € de report des exercices antérieurs (71 991 € en 2020).

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, hors virement à la section d'investissement, leur montant net budgété passe de 157 880 € en 2020 (111 941 € effectivement dépensés en 2020) à 175 050 € pour 2021, soit une augmentation de 10,9 %. Le virement budgété à la section de fonctionnement passant de 78 668 € en 2020 à 81 550 € en 2021 (+ 3,7 %), le montant total budgété des dépenses de fonctionnement s'élève à 256 600 € pour 2021 contre 236 548 € en 2020 (+ 8,5 %).

La progression de 10,9 %, soit + 17 170 €, des dépenses nettes budgétées recouvre essentiellement une forte majoration des charges à caractère général (+ 14 250 € ; + 15,9 %) et une augmentation moitié moindre des charges de personnel (+ 2 950 € ; + 6,8 %). L'augmentation de 10,9 % des charges à caractère général tient pour plus de la moitié (10 000 € sur 17 170 € au coût des réparations de la toiture du bâtiment mis à la disposition de l'ACCA à la suite de l'orage de grêle du 26 juin 2020 ; une partie de ce coût est pris en charge par l'assurance, les remboursements étant comptabilisés dans les recettes de fonctionnement des deux exercices 2020 et 2021). Les autres charges de gestion courante restent stables : 24 500 € contre 24 400 € budgétés en 2020 ; de même que les charges financières, quasi négligeables : 100 € comme en 2020.

Les 1 400 € prévus, comme l'an passé, au budget 2021 pour **les subventions aux associations** (2 000 € au budget 2019) tiennent compte des demandes effectives et des annulations de certaines manifestations en raison de la crise sanitaire (Course de côte de la Tardes, par exemple). Ces subventions sont destinées à l'ACCA (200 €), au Comité des fêtes (250 €), au Football (150 €), au Judo (160 €), aux P'tits Loups (160 €), à Sportez-vous bien (100 €) et à l'association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXème siècle (100 €), à la condition que les demandes en soient faites par les bénéficiaires et qu'elles soient accompagnées des justifications nécessaires, notamment d'une copie des comptes 2020. Le montant budgété comprend également une réserve de 280 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
001 : Déficit investissement	20 576,49	Excédent de fonctionnement 2020 capitalisé :	32 976,49
Opérations d'équipement :	141 714,85	Subventions d'équipement :	42 365,00
Op. 11 « Terrains » :	3 500,00	FCTVA :	26 000,00
Op. 12 « Achat de matériels »	5 295,85	Virement de la section de fonctionnement	81 549,85
Op. 13 « Travaux de voirie »	60 000,00		
Op. 14. « Salle polyvalente »	15 000,00		
Op. 15 « Eglise »	0,00		
Op. 16 « Aménagement du bourg »	24 000,00		
Op. 17 « cimetière »	6 000,00		
Op. 18 « Bâtiment mairie »	20 000,00		
Op. 119 « Sécurité incendie »	7 919,00		
Emprunts et cautionnements :	8 700,00	Emprunts et cautionnement :	500,00
Restes à réaliser	12 400,00		0,00
Total dépenses d'investissement :	183 391,34	Total recettes d'investissement :	183 391,34

Les **opérations d'équipement** prévues en 2021 (sous réserve de l'obtention des subventions demandées) s'élèvent à 141 714,85 € (107 102,26 € budgétés en 2020) :

- 60 000 € budgétés (46 650 € en 2020) pour la voirie, avec les réfections prévues des routes suivantes : VC 1 le Chassain ; Le Faux ; Chez Bourny, et des chemins ruraux suivants : Sannegrand ; Chez Barrat ; Chez Aufaure ; La Fontaine ; Les Margnes ;
- 24 000 € budgétés pour l'aménagement du bourg : plateforme devant la salle polyvalente ; pignon nord du bâtiment de la Mairie ; porte du local du compteur électrique et porte coupe-feu de la chaufferie ;
- 20 000 € de frais d'études de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie ;
- 15 000 € pour la salle polyvalente (aménagement énergétique, écran, projecteur et sono) ;
- 7 919 € pour la sécurité incendie (installation de bornes incendies) ;
- 6 000 € pour le cimetière (jardin du souvenir, plaques d'abandon de concession) ;
- 5 300 € d'achats de matériels divers ;
- 3 500 € de frais d'acquisition de terrain (chemin de la Fontaine et aménagement des plateformes de conteneurs de déchets ménagers dans 3 villages)

En y ajoutant 8 700 € de remboursement d'emprunt, le montant total des dépenses d'investissement budgétées pour 2021, hors opérations 2020 non encore soldées au 31 décembre 2020 (12 400 € de dépenses nettes), ressort ainsi à 150 414,85 €.

Ces 150 414,85 € seront financés par 42 365 € de subventions (28,2 %), 26 000 € de compensations de TVA (17,3%), 81 549,85 € d'autofinancement (54,2 %) et 500 € de cautionnement.

▪ Budget 2021 de l'atelier

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	16 640,89	Produits des services :	100,00
Autres charges de gestion courante :	5,00	Autres produits de gestion courante :	5 383,00
		002 – Résultat reporté	11 162,89
Total dépenses de fonctionnement :	16 645,89	Total recettes de fonctionnement :	16 645,89

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opérations d'équipement :	10 560,97	001 – Résultat investissement reporté	10 319,29
Emprunts et cautionnements :	350,00	Emprunts et cautionnement :	350,00
Total dépenses d'investissement :	10 910,97	Total recettes d'investissement :	10 910,97

Les recettes de ce budget annexe, uniquement de fonctionnement, sont constituées des loyers versés par la société Codechamp (loyer réévalué en 2019 à l'occasion de l'échéance du bail), soit 5 383 € en 2021. Les charges sont quasi nulles.

▪ Emprunts

L'encours 2021 des emprunts souscrits par la Commune se présente comme suit :

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2021	Échéances 2021		Capital restant dû au 31/12/2021
					Capital	Intérêts	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,082 %	6 553,70 €	21,52 €	19 693,36 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aaufaure et Rimareix	Département	0 %	800 €	0,00	---
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800 €	0,00	2 400,00 €

• *Mobilité de proximité*

Autorité organisatrice de droit commun pour les mobilités, la région est compétente en matière de transports collectifs ou assimilés (trains et cars autres qu'urbains). Toutefois, les communes ou les communautés de communes peuvent assurer des services de mobilité de proximité à l'échelle de leur territoire (hors transports scolaires), par exemple en zone rurale en organisant un service de transport à la demande. Par une délibération du 20 mars 2021, la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine s'est proposée pour organiser éventuellement de tels services de transport de proximité au lieu et place des communes membres. Le Conseil municipal de Saint-Silvain a approuvé ce transfert de compétence, considérant que, pour ce type de services collectifs, l'échelle intercommunale est plus adaptée que le seul territoire communal.

- ***Navette scolaire***

A la suite de la création de la nouvelle communauté de communes, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Commune de Saint-Silvain organise et assume la charge, depuis le 1^{er} septembre 2019, de la navette scolaire entre l'école de Saint-Silvain et la cantine scolaire de Bellegarde commune aux deux écoles de Bellegarde et de Saint-Silvain. Dès lors que ce service était assuré précédemment par l'ancienne communauté de communes d'Auzances-Bellegarde, il restait à régler les modalités financières du transfert de charges correspondant. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (entre la Com-com et les communes membres ; CLECT) s'est prononcée ce printemps : la charge financière annuelle transférée par la Communauté de communes à la Commune de Saint-Silvain en raison de cette modification du partage des compétences intercommunales a été fixée à 8 534,56 € par an, soit la moyenne des coûts annuels de la navette pour les années 2017 et 2018, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2019, date du transfert du périscolaire et de la cantine aux communes.

- ***Communauté de communes (autres sujets)***

- le conseil communautaire de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a créé, le 20 mars, un poste de vice-président chargé du développement économique et de l'aménagement numérique (sans augmentation du budget des indemnités versées au président et aux dix autres vice-présidents). Alain GRASS, délégué communautaire pour la Commune de Saint-Silvain, a été élu à cette vice-présidence ;

- le 20 mars également, le conseil communautaire a mis en place une deuxième tranche (après celle de l'été 2020) d'aides complémentaires aux entreprises du territoire communautaire affectées par la crise sanitaire.

- ***SDEC***

Le groupement de commande pour l'achat d'électricité, organisé par le Syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC) et intégré à un groupement plus large à l'échelon de la région Nouvelle-Aquitaine, arrivera à échéance fin 2022. La Commune de Saint-Silvain a renouvelé son adhésion et approuvé la prorogation de ce groupement grâce auquel elle fait de substantielles économies.

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé la modification des statuts du SDEC destinée à lui permettre de prendre directement à sa charge l'installation et l'exploitation des bornes de recharge pour les véhicules électriques, et pareillement pour les systèmes de ravitaillement en gaz des véhicules fonctionnant au gaz ou biogaz naturel. Le maillage creusois en bornes de recharge routière est encore très inégal, avec d'importantes zones blanches.

- ***Personnel communal***

Les règles de gestion du personnel communal ont été ajustées sur deux points :

- les taux de promotion (rapport entre le nombre des promotions retenu et celui des personnels remplissant les conditions pour être promu) pour les avancements de grade de chaque cadre d'emploi : compte tenu du petit effectif du personnel concerné (2 agents à temps

non complet relevant de deux cadres d'emploi différents), il a été décidé de retenir un taux de promotion de 100 % permettant d'ouvrir une possibilité effective de promotion de grade lorsque l'un ou l'autre des agents remplira les conditions pour être promu, étant précisé que le Conseil municipal devra, en tout état de cause, se prononcer de nouveau, dans chaque cas, pour créer le nouvel emploi de promotion ;

- le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires : il a été actualisé en raison d'un nouveau décret du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul de ces rémunérations pour les agents sur emplois permanents à temps non complet (compensation des heures complémentaires et supplémentaires ; majorations pour travaux de nuit, un dimanche ou un jour férié ; possibilité de choix, sur décision du Maire, entre récupération ou indemnisation, etc.).

• ***Biens communaux et sectionnaires à Sannegrand***

MM. François PINGUET et Arco VAN DER SPEK ont conjointement demandé, d'une part, un déplacement d'une partie du chemin rural (communal) situé à l'entrée de Sannegrand, en bordure nord de la route départementale n° 39, entre l'implantation de l'entreprise de François PINGUET et l'entrée de la ferme de la famille VAN DER SPEK et, d'autre part, la possibilité d'acquérir – séparément - les terrains sectionnaires situés à l'ouest du nouveau chemin.

A la suite d'une réunion organisée par le Maire le 17 avril avec le premier adjoint, les intéressés et M. Alexandre DUPLEIX, un consensus s'est dégagé sur le positionnement du déplacement de l'emprise du chemin rural, la conservation par la section de communes d'une partie de la parcelle sectionnaire pour servir de plateforme de stockage (bois, par exemple), la répartition entre les deux demandeurs et l'acquisition par chacun d'eux de l'autre partie de la parcelle sectionnaire, deux régularisations connexes de bornage (emprise du chemin rural, propriété GUÉRARD), ainsi que sur le recueil des eaux de ruissellement en amont du chemin rural (secteur de la Croix des Assoiffés) sur les parcelles privées de M. DUPLEIX le bordant (condition mise par la Commune). Par ailleurs, les troupeaux de M. VAN DER SPECK emprunteront le nouveau chemin plutôt que la route. Après validation, début juillet, par le Conseil municipal, le projet fera l'objet d'une consultation des électeurs de la section (le 24 juillet de 9 heures à midi).

• ***Questions diverses***

Fibre optique : le village de Bagnard, le seul de la Commune à ne pas avoir bénéficié de la montée en haut débit, est en cours de raccordement direct à la fibre, avec une prise jusqu'au domicile. Pour le reste de la Commune le syndicat DORSAL, maître d'ouvrage du déploiement de la fibre notamment en Creuse, prévoit les raccordements directs à la fibre pour 2024.

Pylône de téléphonie mobile : il va être construit par TDF sur l'emplacement de son ancien relais de télévision ; Orange en sera l'exploitant pour le compte des quatre opérateurs de téléphonie mobile qui l'utiliseront.

Pergola du restaurant : elle est installée. Coût total pour la Commune : 8 086 €, avec un financement par fonds de concours de la Com-com prévu pour 2 386 €, soit un reste à charge pour la Commune de 5 700 €.

Bâtiment mis à disposition de l'ACCA : la réfection de la toiture, détruite par la grêle le 26 juin 2020, est achevée. Coût des travaux : 11 871 €, dont 5 435 € couverts par l'assurance et 1 590 € par l'ACCA (surloyer de 530 €/an pendant 3 années).

Visite de la nouvelle architecte des bâtiments de France (ABF) : lors de sa première venue, le 3 mars, Mme Dupas a donné son accord pour que les pierres de bordure de l'escalier longeant le pignon nord du bâtiment communal soient bouchardées et découpées de façon à suivre l'axe de la pente.

Bâtiments communaux : des pré-études sur les moyens d'améliorer leurs performances énergétiques ont été lancées avec l'appui des chargés de mission du Syndicat Est Creuse, en profitant des opportunités offertes, en matière de transition énergétique, par le plan de relance et le Plan particulier pour la Creuse.

Chemin rural de Pradelle : pour que ses chevaux puissent en pâturer l'emprise et ainsi la maintenir débroussaillée, M. Pascal REDON a été autorisé à poser temporairement une clôture électrique le long de la bordure de ce chemin rural qui relie, sur quelques centaines de mètres, la route départementale n° 38 et la voie communale de Chez Lucet en longeant une parcelle appartenant à M. Redon.

Centre du village du Faux : lors d'une réunion avec les habitants de la section, il a été convenu que M. Guy VEYSSET abatrait les arbres devenus dangereux le long de la voie d'accès au centre du village. A également été évoquée l'éventualité de restructurer les biens de sections au centre du village.

Malleret : les derniers épisodes pluvieux y ont, de nouveau, occasionné des débordements, d'une part, du ruisseau en contre-bas du village, d'autre part, sur le sentier de grande randonnée, du fait d'un trop-plein de drainage dépourvu d'exutoire. Une étude technique des travaux à effectuer est en cours.

Accueil et attractivité : Mme Michèle ALOUCHY a été désignée référente pour la Commune dans le cadre du programme d'action communautaire visant à développer l'accueil et l'attractivité sur le territoire de Marche et Combraille en Aquitaine.

Conteneurs de déchets ménagers à Sannegrand : un dispositif permettant d'éviter leur divagation, notamment sous l'effet du vent, va être installé sur la plateforme située dans le bas du village, en bordure de la route départementale n° 39 ; un claustrat va l'être autour des conteneurs du centre du village ; les travaux seront effectués par le SIVOM durant l'été.

Chez Taverne : l'entreprise qui procède à l'enfouissement, le long des routes départementales n° 39 et 9, de la ligne électrique entre Sannegrand et Chez Mursolles a remis en état le chemin qui relie les deux routes en lisière de la propriété PASSAVY.

Salle polyvalente : la visite de sécurité effectuée par le SDIS n'a donné lieu, cette année, à aucune observation de non-conformité.

SIVOM : malgré les bons résultats du tri de recyclage par les usagers, une augmentation de près de 20 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), De surcroît, pour l'ensemble du département, les perspectives financières sont encore plus inquiétantes : les déchets creusois sont actuellement « exportés » dans l'Indre, alors que la réglementation impose désormais un

traitement dans la région dont ils sont issus, mais, en Nouvelle-Aquitaine et surtout dans les départements voisins comme la Haute-Vienne, les capacités sont déjà saturées.

SIAEP (eau potable) : le prix de l'eau n'augmentera pas en 2021 ; il se situe dans la fourchette basse des réseaux sur le territoire de l'Agence de bassin Loire Bretagne.

Cimetière : désormais terminé, le plan du cimetière va être affiché sur le mur intérieur côté place. La numérotation entraîne la pose de petites plaques sur chaque caveau, pierre tombale ou tombe. La procédure de reprise de concessions abandonnées va bientôt débiter, elle durera également trois ans et se terminera par une réfection des allées.

Arbres de haie et taillis : les inquiétudes suscitées par la multiplication des abattages et donc la disparition de ce capital de long terme, aussi bien paysager, qu'économique et écologique, privé mais d'intérêt collectif, pourront être évoquées lors de la prochaine réunion citoyenne (vendredi 24 septembre prochain à 20 heures).

PanneauPocket : en service à Saint-Silvain depuis janvier dernier, cette application d'information municipale instantanée par smartphone est utilisée actuellement par 26 personnes et a été consultée jusqu'à présent environ 650 fois. C'est un bon début !

Panneaux de circulation : trois ont été arrachés (deux au pont de Chez Aufaure et un au pont du Moulin de Chez Lucet) ; une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Saint-Silvain-Bellegarde

REUNION PUBLIQUE CITOYENNE

Vendredi 24 septembre 2021 à 20 H

Salle polyvalente

- organisée par la Municipalité
- ouverte à toutes et tous
- pour échanger sur **les sujets d'intérêt communal**
- avec pour ordre du jour :
 - . les actions municipales en cours et à venir
 - . ***vos observations, questions et propositions***

Centre de santé



Façade Nord - Accueil

Commencés en janvier, les travaux avancent. La toiture végétalisée vient d'être mise en place. La pose des cloisons intérieures est en cours. La météo de janvier et quelques difficultés d'approvisionnement en matériaux ont causé un peu de retard. La livraison du bâtiment est prévue en octobre. Le recrutement des médecins se poursuit, notamment via le site WEB LAOU médical :

<https://app.laou.fr/opportunity/single/bellegarde-en-marche-medecin>



Façade Sud

Les élections

• *Élections régionales*

Résultats 1^{er} tour du 20 juin 2021 – Saint-Silvain-Bellegarde

Inscrits : 196 ; votants : 95 (48,47 %) ; abstentions : 101 (51,53 %)
Suffrages exprimés : 86 ; nuls : 2 ; blancs : 7

Listes conduites par	Nombre de voix et pourcentage
Edwige DIAZ (Rassemblement national)	9 (10,47 %)
Alain ROUSSET (Parti socialiste et autres)	28 (32,56 %)
Guillaume PERCHET (Lutte ouvrière)	0
Clémence GUETTÉ (France insoumise et autres)	9 (10,47 %)
Nicolas THIERRY (Europe Ecologie et autres)	14 (16,28 %)
Eddie PUYJALON (Mouvement de la ruralité)	8 (9,30 %)
Nicolas FLORIAN (Les Républicains et autres)	9 (10,47 %)
Geneviève DARRIEUSSECQ (La République en marche et autres)	9 (10,47 %)

Résultats 2^{ème} tour du 27 juin 2021 – Saint-Silvain-Bellegarde

Inscrits : 195 ; votants : 101 (51,79%) ; abstentions : 94 (48,21 %)
Suffrages exprimés : 90 ; nuls : 0 ; blancs : 11

Listes conduites par	Nombre de voix et pourcentage
Edwige DIAZ	8 (8,89%)
Alain ROUSSET	39 (43,33%)
Nicolas THIERRY	16 (17,78%)
Nicolas FLORIAN	19 (21,11%)
DARRIEUSSECQ Geneviève	8 (8,89%)

Résultats du 2^{ème} tour pour l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine :

- Inscrits : 4 352 880 ; votants : 36,57 % ; abstentions : 63,43 %

- Listes conduites par : Alain ROUSSET ; 39,51 % ; Edwige DIAZ ; 19,11 % ; Nicolas FLORIAN ; 14,19 % ; Nicolas THIERRY : 14,19 % ; Geneviève DARRIEUSSECQ : 13,01 %]

• **Élections départementales (canton d'Aubusson)**

Résultats 1^{er} tour du 20 juin 2021 – Saint-Silvain-Bellegarde

Inscrits : 196 ; votants : 94 (47,96 %) ; abstentions : 102 (52,04 %)
Suffrages exprimés : 88 ; nuls : 3 ; blancs : 3

Binômes de candidats	Nombre de voix et pourcentage
Laurence CHEVREUX et Valéry MARTIN (majorité départementale, droite et autres)	42 (47,73 %)
Michel GOMY et Isabelle LAYCURAS-PISANI (Parti socialiste et autres)	17 (19,32 %)
Stéphane DUCOURTIOUX et Stéphanie PINGUET (Agir pour le canton)	25 (28,41 %)
Pierrette BIDON et Arnaud CHAPAL (Europe Ecologie & France insoumise)	4 (4,55 %)

Résultats 2^{ème} tour du 27 juin 2021 – Saint-Silvain-Bellegarde

Inscrits : 195 ; votants : 100 (51,28 %) ; abstentions : 95 (48,72 %)
Suffrages exprimés : 89 ; nuls : 2 ; blancs : 9

Binômes de candidats	Nombre de voix et pourcentage
Laurence CHEVREUX et Valéry MARTIN	57 (64,04 %)
Michel GOMY et Isabelle LAYCURAS-PISANI	32 (35,96 %)

Résultats du 2^{ème} tour pour l'ensemble du canton d'Aubusson :

- Inscrits : 6 966 ; votants : 42,82 % ; abstentions : 57,18 %

- Binômes : Laurence CHEVREUX et Valéry MARTIN : 64,86 % (élus) ; Michel GOMY et Isabelle LAYCURAS-PISANI : 35,14 %]

Attractivité

On est tranquille dans notre commune de Saint-Silvain mais nous avons besoin de monde pour y être « bien ».

« Bien » passe par des commerces, des artisans, des écoles, du médical, des loisirs, une vie associative ET des voisins.

Il nous faut attirer de la population de toute génération.

Trop de maisons restent vides en permanence. En parallèle, des personnes viennent en Mairie se renseigner sur des biens immobiliers à vendre et des demandes arrivent à la Communauté de Communes :

- Caroline, habitante de la commune, recherche un terrain d'environ 3 000 m² à acheter pour planter et cultiver du thé ;

- Manon porte un projet lieu de convivialité/détente (activité de massage, lecture... + hébergement touristique insolite) – Recherche un terrain d'un hectare entre Felletin et Mérinchal ;

- Sarah et Vincent, deux amis avec une adolescente, cherchent en colocation maison de trois ou quatre chambres + terrain de 2000 m² minimum pour production locale et vente directe (fruits, légumes, produits transformés issus de volailles et lapins) ;

- Nils et Aurore, couple avec un enfant (profils urbanistes / développement durable / autoentrepreneurs), cherchent à s'installer avec projet à un ou deux ans (location en priorité puis achat) ;

- Mathilde et sa sœur portent un projet en maraîchage avec perspectives de développement à long terme d'une structure équestre (pension, traction animale, etc.). Elles recherchent une propriété de quelques hectares pour commencer leur activité avec possibilité d'agrandissement sur quinze hectares ;

- un collectif de six personnes, porteur de projet d'un habitat couplé à des activités culturelles, recherche une propriété facile d'accès (bâtiments avec rénovation + terres à cultiver).

Partant de ce constat et de notre volonté d'être acteur et non pas spectateur de la vie de notre commune, nous vous proposons d'informer la Mairie si vous souhaitez louer, vendre des bâtiments ou du terrain, ou encore prêter pour entretien.

Vie scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 17 juin 2021

1 - Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2021

- Mme Peggy COUTAUD : 6 PS et 2 MS = 8 élèves
- Mme Nathalie de LAGUERENNE : 11 GS et 10 CP = 21 élèves
- Mme Sabrina SAINSON : 11 CE1 + 5 CE2 = 16 élèves
- Mme Hélène JOSEPH (Saint-Silvain) : 10 CM1 + 8 CM2 = 18 élèves

TOTAL = 63 élèves

Etat-civil et nouveaux arrivants

Naissance :

- Malie PALAYER, née le 30 juin 2021, de Sannegrand

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents

Nouveaux arrivants :

- François DARGENT à Chez Lucet
- Roselyne HENRY à Sannegrand
- Charline DONNE-VILLETTELLE et ses deux enfants Hugo et Raphaël à Chez Bardy

Bienvenue dans notre commune

Décès :

- Marcel HERITEAU, le 23 avril 2021, de Chez Bourny
- Thérèse VERDIER, le 24 juin 2021, de La Font-la-Vialle

Toute notre sympathie aux familles

THÉRÈSE VERDIER

Décédée le 24 juin dernier à 88 ans, Thérèse THURET, épouse de René VERDIER, a été pendant dix-neuf ans conseillère municipale (1989-2008), dont treize ans (1995-2008) en tant qu'adjointe au maire (Olivier BERTRAND). Elle a mis au service de Saint-Silvain toute la vivacité, la détermination, la sûreté de jugement et les qualités de relations humaines que nous lui avons connues dans sa vie professionnelle et familiale à La Font-la-Vialle, hélas marquée très tôt par la disparition accidentelle de son mari. Son engagement dans l'organisation des festivités locales, notamment au sein de l'association *Saint-Silvain 2 000*, a participé de cette même attention portée aux autres et au rayonnement de notre Commune.

Pour tout cela, nous lui rendons hommage.

La vie des Associations

Les P'tits Loups

La fête de l'école initialement prévue le samedi 3 juillet, reportée au mardi 6 juillet (cause météo) au stade de Bellegarde, a remporté un grand succès et le plaisir des

enfants était au rendez-vous : maquillage, karaoké, parcours équilibre, course en sac, pêche aux canards, chamboule tout, tir aux buts... des frites, des grillades, un peu de boisson et les parents ont pu profiter de ce temps pour se retrouver et discuter.
Bravo à l'équipe organisatrice !



Le comité des fêtes

En raison de la crise sanitaire et du respect des gestes barrières, le projet album-photos/Commune est reporté à l'année prochaine.

La fête des voisins est fixée au vendredi 16 juillet à partir de 19H30 à la salle polyvalente. Chacun apporte une boisson, un plat salé ou sucré à partager ; une boisson apéritive sera offerte.

Assemblée générale le lundi 26 juillet à 17H à la salle des associations.
Bienvenue à toutes et à tous.

Le salon du savoir-faire et de la créativité aura lieu le dimanche 5 septembre de 10H à 18H : venez partager vos talents et vos passions (peinture, sculpture, couture, patchwork, relooking meubles, fabrication produits cosmétiques et produits maison, travail du bois...). Inscrivez-vous au 06.88.22.41.08 pour exposer.

Une sortie bowling et laser game est programmée à Montluçon le vendredi 15 octobre en soirée. Réservation et renseignements au 05.55.67.35.37.
Limitée aux 30 premières personnes.

La société de pêche

Le décès du Président Jean-Louis LAURADOUX a laissé tous ses copains et amis désemparés mais parce qu'il le voulait, l'association continue.

C'est Hugo FERNANDEZ, élu nouveau président, qui va porter la flamme, aidé de Sylvain MEYNARD, co-président, Franck TABARD, trésorier et Nathalie LOTTE, secrétaire.

Au programme : lâcher de truitelles en juin et à l'automne, nettoyage d'une portion de la Tardes par les pêcheurs eux-mêmes.



Il y a juste un siècle...

Lors du recensement de 1921, Saint-Silvain comptait 625 habitants (163 ménages, 165 maisons, dans le bourg et les 33 villages habités) : voici les villages de Bagnard, Les Barris, Les Bierges, Buxerette, Le Chassain

Bagnard	1	1	1	Guillot	Francois	1873	Bellegarde	ief	Chef	cultiv. met.	
			2	Guillot	Eugenie	1873	S. Chabrais	ief	épouse	menagere	
			3	Guillot	Marie	1900	S. Alpinier	ief	filles	ouv. agri.	
			4	Guillot	Felicie	1901	ief	ief	ief	ief	
			5	Guillot	Yvonne	1905	ief	ief	ief	ief	
			6	Guillot	Lucien	1909	Néoux	ief	filles	sans prof.	
Bagnard	2	2	7	Durand	Alfred	1857	S. Pardoux	Francis	charpentier	Chef	
			8	Durand	Eugenie	1864	Supertat	ief	sans prof.	épouse	
	3	3	9	Ducout	Marie	1855	Chazouat	ief	ief	Chef	
			10	Ducout	Eugenie	1887	ief	ief	ouv. agri.	filles	
			11	Bourderoy	Felix	1879	S. Silvain	ief	prop. expl.	Chef	
	4	4	12	Bourderoy	Marie	1889	S. Auit	ief	cultivatrice	épouse	
			13	Bourderoy	Jean	1910	S. Silvain	ief	sans prof.	filles	
			14	Bourderoy	Henry	1919	ief	ief	ief	ief	
			15	Bourderoy	Marie Louise	1850	S. Etienne	ief	ief	mere	
	Les Barris	1	1	1	Michelon	Rose	1838	S. Silvain	ief	sans prof.	Chef
				2	Michelon	Jean	1864	ief	ief	macoy	filles
				3	Michelon	Victor	1873	ief	ief	ief	ief
		2	2	4	Lefort	Felix	1871	La Villehelle	ief	prop. cult.	Chef
				5	Lefort	Eugenie	1878	S. Silvain	ief	cultivatrice	épouse
		3	3	6	Lefort	Maurice	1899	ief	ief	ief	filles
7				Barrat	Marie	1830	Néoux	ief	sans prof.	tante	
8				Villehelle	Jean 2 ^{de}	1863	S. Silvain	ief	prop. cult.	Chef	
4		4	9	Villehelle	Marie Clémence	1867	La Villehelle	ief	cultiv.	épouse	
			10	Villehelle	Armand	1893	S. Silvain	ief	cimentier	filles	
			11	Villehelle	Pierre	1836	ief	ief	sans prof.	pere	
			12	Villehelle	Marie	1839	La Villehelle	ief	ief	mere	
5		5	13	Alexandre	Jean Marie	1851	S. Auit	ief	ouv. agri.	Chef	
			14	Alexandre	Joséphine	1852	S. Silvain	ief	menagere	épouse	
			15	Alexandre	Felix	1882	ief	ief	cimentier	filles	
6		6	16	Lourieux	Francois	1848	Supertat	ief	macoy	Chef	
			17	Lourieux	Louis	1879	S. Silvain	ief	ief	filles	
7		7	18	Lourieux	Germaine	1888	Puy-Malligot	ief	menagere	mere	
			19	Renard	Alice	1881	S. Silvain	ief	lingere	Chef	
			20	Constanty	Antoine	1869	Allerac	ief	ouv. agri.	Chef	
			21	Constanty	Joséphine	1870	S. Silvain	ief	ief	épouse	

DESIGNATION	NUMÉROS				NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE	LIEU	NATIONA-	SITUATION	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprises, ouvriers à domicile, maîtres patrons.		
	PAR QUARTIER, VILLAGE, HAMEAU ou POINTE		NOS										DE FAMILLE	de
des	des	des	des											
maisons	maisons	maisons	maisons											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
Les Biorges	8	8	22	Faure	Henri	1867	La Villehelle	Français	Chef	prop. cult				
			23	Faure	Céline	1878	S. Lézair	if	épouse	cultiv				
			24	Faure	Charles	1897	if	if	fil	if				
			25	Faure	Marie	1903	if	if	if	sans prof				
			26	Faure	Lucie	1910	if	if	if	if	if			
			27	Lefauze	Marie ^{F^{ve}}	1836	S. Agnant	if	mère	if				
			28	Véronnet	Louise	1846	S. Lézair	if	belle-mère	if				
			1	1	1	1	Sidoux	Joseph	1885	if	if	Chef	prop. cult	
			2	Sidoux	Marie	1885	Lupendat	if	épouse	cultiv				
3	Sidoux	Marie Louise	1912	S. Lézair	if	fil	sans prof							
4	Sidoux	Emilie	1914	if	if	if	if							
5	Sidoux	Josephine	1858	if	if	b-mère	cultiv							
6	Cardy	Marius	1908	Hautes	if	domestique	ouv. agri							
Buxerolles	1	1	1	Plais	Jean	1845	S. Anit	if	Chef	sans prof				
			2	Plais	François	1877	S. Lézair	if	fil	cimentier				
			3	Plais	Emile	1878	if	if	if	if				
			4	Plais	Emilie	1886	if	if	fil	sans prof				
			5	Goubely	Roger	1903	Hautes	if	p. fil	if				
			6	Martin	Alexandre	1866	S. Lézair	if	Chef	prop. cult				
	2	2	7	Martin	Adèle	1871	if	if	épouse	s. prof.				
			8	Martin	Eugène	1895	if	if	fil	cultiv				
	3	3	9	Peyroux	Joseph	1860	if	if	Chef	prop. cult				
			10	Peyroux	Eugénie	1871	La Villehelle	if	épouse	cultiv.				
			11	Peyroux	Charles	1908	S. Lézair	if	fil	s. prof.				
	4	4	12	Peyroux	Charlotte	1910	if	if	if	if				
			13	Foussadier	Henri	1869	if	if	Chef	prop. cult				
			14	Foussadier	Victorine	1852	if	if	épouse	cultiv.				
			15	Martin	Charles	1866	La Serre	if	gendre	if				
	16	Martin	Mathilde	1874	S. Lézair	if	fil	sans prof						
	17	Martin	Marie Rose	1898	if	if	p. fil	if						



Bucarelle		5	5	18	Denhaut	Jules	1866	St. Silvain	Français	Chef	prop. cultis.	
				19	Denhaut	Eugénie	1875	St. Apinès	iel	épouse	ménagère	
				20	Denhaut	Eugène	1894	St. Silvain	iel	fil	cultis.	
				21	Denhaut	Marie	1898	iel	iel	iel	sant prof.	
				22	Denhaut	Marie	1841	iel	iel	mère	iel	
		6	6	23	Danton	Henri	1852	iel	iel	Chef	prop. cult.	
				24	Danton	Marie	1862	Monistrol	iel	épouse	ménagère	
				25	Danton	Marcelle	1904	St. Silvain	iel	fil	s. prof.	
		7	7	26	Antony	Amélie	1845	iel	iel	Chef	iel	
				27	Bagnard	Alphonse	1847	iel	iel	Chef	iel	
		8	8	28	Poulin	Marie	1869	iel	iel	Chef	iel	
				29	Poulin	Marie	1908	iel	iel	fil	iel	
		Le Chassain	1	1	1	Mounet	Pierre	1874	iel	iel	Chef	prop. cult.
					2	Mounet	Véronique	1885	Hautes	iel	épouse	iel
					3	Mounet	Fernande	1911	St. Silvain	iel	fil	s. prof.
2	2		4	Coudert	Henri	1867	iel	iel	Chef	prop. cult.		
			5	Coudert	Philomène	1874	St. Avit	iel	épouse	iel		
			6	Rougier	Jules	1888	St. Silvain	iel	neveu	cultis.		
3	3		7	Brégué	Louise	1854	St. Agnant	iel	domestique	ouv. agri.		
			8	Boulaud	Théodore	1846	Sermur	iel	Chef	prop. cult.		
			9	Boulaud	Maricette	1852	St. Silvain	iel	épouse	iel		
			10	Laforge	Louise	1878	iel	iel	fil	ménagère		
			11	Laforge	Albert	1903	iel	iel	p. fil	cultis.		
4	4		12	Bonnaud	Auguste	1896	Hautes	iel	Chef	cultis. ferm.		
			13	Bonnaud	Yvonne	1898	St. Cradoux	iel	épouse	iel		
			14	Bonnaud	Emile	1916	iel	iel	fil	s. prof.		
			15	Monmarnis	Jean	1902	La Villehelle	iel	domestique	ouv. agri.		

A vos Agendas



vendredi 16 juillet à 19h30 : fête des voisins organisé par le comité des fêtes



lundi 26 juillet à 17h : Assemblée Générale du comité des Fêtes



samedi 21 août : concours de pétanque l'après-midi et repas en soirée organisé par l'A.C.C.A.



dimanche 5 septembre (10h-18h) : salon du savoir-faire et créativité organisé par le comité des fêtes



samedi 18 et dimanche 19 septembre : journées européennes du patrimoine (visite de l'église ; exposition du Christ en croix du XVème siècle)



vendredi 24 septembre à 20h (salle polyvalente) : réunion citoyenne organisée par la municipalité



dimanche 26 septembre (11h) : fête patronale ; pèlerinage à la fontaine saint Silvain et messe à l'église



vendredi 15 octobre : sortie bowling et laser game organisée par le comité des fêtes



jeudi 11 novembre : cérémonie aux monuments aux morts à 10h30

**Fermeture du secrétariat de la mairie du 9 au 29 août 2021.
Si besoin, contacter le Maire (06 78 03 78 94) ou les adjoints.**

La mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 05 55 67 62 47

Courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr



Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

- soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l'avoir rempli ;
- soit par courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr .

NOM :
PRENOM :
ADRESSE POSTALE :
COURRIEL :